Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260915-2026091504-DE

Ville de Plumelec
Conseil municipal
Séance du 15 septembre 2026

DELIBERATION 20260915-04
Rapporteurs : M. le Maire
-GARANTIE EMPRUNT MORBIHAN HABITAT-

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 1
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2026

Etaient présents : M. HAMON -Maire-, Mme LE MAY -adjointe-, M. JUHEL-adjoint-, Mme GICQUELLO -adjointe-, M. DUBOT-adjoint-, Mme MEREL-adjointe-, M CARON-adjoint-, M. GUILLO (arrivée à 19h04-délibération n°2), Mme LE MABEC, Mme LESAGE, M BAUCHER, Mme PORCHERON (se retire des débats pour la délibération n°4), Mme PEDRON, Mme LE GALL, M HOUEIX, M GRANDIN, Mme SYRE, M BRUNEL, Mme DANET, M LE CALLONEC, M LE CAM, M LAMARRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme TARLEVÉ à M. LE CALLONEC,
Absent n'ayant pas donné pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Maud PORCHERON

Le Maire précise que Morbihan Habitat sollicite une garantie communale en complément de celle accordée par le Conseil Départemental pour la réhabilitation de 9 logements « Rue du Folguet » à Plumelec.

Le financement de ce projet est notamment assuré par un prêt de la Caisse des Dépôts d'un montant de 267 000€ pour lequel Morbihan Habitat souhaite une garantie de la part de la commune à hauteur de 50% soit 133 500€. Une garantie à hauteur de 50% a également été demandée auprès du Département.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260915-2026091504-DE

Après avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 21 * Pouvoirs : 1 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 1 (M Baucher) * Voix contre : 18 * Abstention : 3 (Mme Le May, M Guillo et M Juhel)

DECIDE

- De ne pas accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt du montant total de 267 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations
- De charger le Maire d'informer Morbihan Habitat de cette décision

FAIT ET DELIBERE 15 SEPTEMBRE 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

MAIRIE DE PLUMELEC 56 (MORBIHAN)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.